

La question des dérives de l'école inclusive est au cœur des problématiques quotidiennes. C'est aujourd'hui la très grande source de mal-être dans les écoles. Le SNE pointait ce sujet et présentait déjà des propositions concrètes il y a presque dix ans de ça...

L'école inclusive

L'objectif de la loi de 2005 est louable, mais **sa mise en application a dépassé les limites de l'acceptable**. A vouloir "inclure" tous les enfants porteurs de handicap sans en avoir les moyens, l'administration a bâti un dispositif de souffrances. Souffrance pour les enfants qui ne peuvent pas être élèves car il leur manque l'aide humaine et ou matérielle dont ils ont besoin, souffrance des enfants dont les troubles sont tels qu'ils ne peuvent devenir élèves, souffrance des autres élèves de la classe qui ne peuvent plus travailler dans de bonnes conditions, souffrance des adultes débordés par tout ce qu'ils ont à assumer en même temps voire à supporter (la violence verbale, parfois physique de ces enfants en souffrance).

Au SNE, nous défendons une inclusion qualitative plutôt que de masse, une inclusion au bénéfice du particulier sans préjudice au collectif. Nous militons pour que les établissements spécialisés ou adaptés soient dotés de places et de moyens suffisants pour répondre aux besoins constatés sur le terrain. Nous militons pour que les AESH soient mieux considérés, mieux payés et en nombre suffisant. Chaque enfant notifié doit pouvoir recevoir l'aide dont il a besoin, sans partage horaire pour faire "comme ci". Nous militons pour que les AESH puissent vivre de leur travail. Nous militons pour une formation des enseignants à la gestion des troubles spécifiques tout en soulignant que cela ne règlera pas tout. **Nous militons pour que l'école ne devienne pas un lieu de soins**.

Jeudi 25, un appel à la grève avait été lancé par une organisation représentative, avec une seule manifestation à Paris. C'est trop peu. Le 1er février, le sujet est parfois suggéré au milieu d'autres chez certaines OS qui appellent à la grève. C'est trop peu. **Mais comment être efficace, alors ?**

Par le dialogue, la répétition et le nombre. **Les idées que le SNE martèle depuis plus de dix en matière d'école inclusive sont entendues et comprises** dans les ministères, elles sont maintenant reprises par les autres organisations syndicales. Il va falloir les marteler encore pour que des conséquences pratiques soient tirées. C'est là que VOUS pouvez nous aider. Nous vous proposons pour cela de participer à l'opération lancée par Thierry Pajot (président du S2DE) et Philippe Ratinet (président du SNE). Le nombre fera la différence. **[Cliquer ici pour participer](#)**.

Émargement et jour de grève

Des collègues en charge de direction nous ont fait part d'une demande assez étonnante en matière de remontée des présences. Ce jeudi, jour de grève, l'administration rhodanienne leur a réclamé les listes des présents dans les écoles pour 9 heures. Un empressement qui a pu poser problème aux collègues zélés. Mais comment entendre une telle demande ? Outre la difficulté matérielle, si l'école est très grande, ou temporelle, la priorité n'est pas là le matin, directrices ou directeurs peuvent aussi être grévistes. Et dans ce cas, qui se serait chargé d'effectuer le relevé des enseignants présents et de l'adresser à l'administration ? **Le SNE a dédramatisé la question et déculpabilisé les collègues qui l'avaient interpellé. Notre syndicat signalera à l'administration l'incongruité de sa demande.**

RDV de carrière

Le SNE 01 siègera à la CAPD recours qui doit se réunir le 6 février dans l'Ain.

Un président qui donne une conférence de presse à une heure de grande écoute et qui revendique le sujet de l'éducation comme sien, il était possible d'attendre des annonces importantes. La seule concernant notre profession était en fait sous-entendue...

Que d'annonces pour dire si peu

Le premier enseignement de la prise de position du président de la République, c'est qu'il ne va pas se passer grand chose d'inattendu. **Les mesures sur le redoublement étaient déjà actées, la Marseillaise déjà enseignée, les dédoublements GS CP CE1 déjà impulsés, l'expérimentation sur la tenue unique déjà enclenchée.**

Une nouvelle neuve surgit alors : **la refonte de la formation initiale des enseignants.** On apprendrait bientôt à enseigner dès le bac passé car il faut du temps pour cela. Pourquoi pas ? Mais comment cette inflexion sera-t-elle appliquée aux personnes qui embrassent l'enseignement comme deuxième carrière ?

Autre cheval de bataille présidentiel : **un meilleur remplacement des professeurs absents.** La solution adoubee est déjà mise en place depuis septembre 2023 : le pacte. Payer des professeurs volontaires pour en remplacer d'autres, quelle bonne idée ! Pour le second degré. Dans le premier degré, tous les collègues sont mobilisables en permanence en cas d'absence non remplacée. A eux de gérer le surplus d'élèves et leur classe. Pour le plus grand bénéfice de ... ? **En plus de conditions de travail dégradées pour tous et de travail supplémentaire, il n'y a aucune compensation à la clé dans le 1er degré.** C'est une des raisons pour lesquelles le SNE milite pour un régime indemnitaire spécifique au premier degré.

Mais quelle est alors l'annonce sous-entendue ?

C'est que la poursuite de la revalorisation et l'amélioration des conditions de travail pour redonner de l'attractivité à notre profession marquent une pause. Pas une fois les mots "école inclusive" n'ont été prononcés par le président. Sa mise en place constitue pourtant bien aujourd'hui une cause majeure, pour ne pas dire La cause majeure de mal-être dans les classes.

Le SNE se fera un devoir de rappeler tout cela à nos dirigeants et de les inciter à revoir autant que faire se pourra la copie présidentielle. Ce n'est pas en jouant petit bras qu'il sera possible de remettre notre profession et l'Ecole sur les rails qu'elles méritent.

Mouvement inter : vérifiez votre barème

Si vous avez participé au mouvement inter, **vous avez jusqu'au 31 janvier** pour aller sur Siam, vérifier votre barème et éventuellement le contester. Vos délégués SNE sont à votre service pour vous aider dans cette démarche.

L'administration reconnaît la priorité du groupe classe sur l'inclusion d'un élève 11/01

Toute l'équipe du SNE de votre académie vous présente ses vœux de santé, joies et bonheurs pour l'année 2024 qui vient de s'ouvrir. En ce début d'année, nous voulons partir sur des éléments positifs recueillis en toute fin de décembre. Puissent-ils augurer d'une suite encore meilleure.

Pour cela, il nous faudra déjà voir de quel bois sera fait notre prochain ministre de l'Education nationale et combien de temps il restera à son poste. ([lire ici le communiqué suite au départ de M. Attal](#))

Inclusion : l'administration peut voir au-delà du handicap

Une de vos déléguées SNE a accompagné récemment une directrice à un entretien avec son DASEN. L'échange portait en partie sur l'obligation scolaire et particulièrement sur l'accueil des élèves en situation de handicap. L'élève en question a régulièrement un comportement violent envers les autres et se met facilement en danger lui-même, malgré la présence de son AESH. La question de sa participation à une sortie s'était posée. La directrice avait estimé que, pour des raisons de sécurité, il valait mieux que cet élève ne participe pas. Les parents s'étaient plaints à la DSDEN, d'où l'entretien.

Le DASEN a pris en compte le comportement de l'élève sans se cantonner au domaine du handicap. Il a tenu un discours lucide en expliquant que : "**le bien de tous les enfants pouvait primer sur l'intérêt d'un seul**". Selon lui, un directeur peut donc décider, avec l'accord de l'IEP, de la présence ou non d'un élève à une sortie scolaire.

Notre déléguée a souligné le risque que des parents procéduriers portent l'affaire en justice. Il lui a été répondu que, si la situation venait à se produire, l'administration ne manquerait pas de défendre l'équipe enseignante.

Pour le SNE, cette position pragmatique est rassurante. Elle repose un principe qui devrait sous-tendre tout le fonctionnement de l'école inclusive : le bien de tous les enfants peut primer sur l'intérêt d'un seul. Fidèle à sa philosophie, notre syndicat continuera à militer pour qu'il en devienne ainsi.

Le coût de la vie enfin reconnu pour certains frontaliers

Le SNE pointe du doigt la situation des frontaliers au pays de Gex à chaque instance où la chose s'avère pertinente. Les hochements de tête compatissants des débuts ont finalement débouché sur du concret puisque **les collègues qui exercent dans 13 communes du pays de Gex vont enfin percevoir une prime de vie chère, soit 3% de leur salaire.** Pas de quoi vivre sur un large pied, mais une première atténuation de la tension qui pèse sur les eux du fait notamment du prix du logement à côté de la Suisse. Les communes concernées sont celles de Cessy, Collonges, Divonne-les-Bains, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Ornex, Péron, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Ségny, Sergy et Thoiry.